

Note à l'attention des candidats
Baccalauréat professionnel
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE
(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

CETTE NOTE CONCERNE LES CANDIDATS SUIVANTS :

- CANDIDATS SCOLAIRES DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT, DANS UN CFA NON HABILITE OU RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE
- CANDIDATS INDIVIDUELS
- CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (HORS GRETA)

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.

Les articles D. 337-51 0 D. 337-94 du code de l'éducation portent réglementation générale du Baccalauréat professionnel.

L'arrêté du 11 mai 2011 (Bulletin officiel n° 24 du 16 juin 2011) porte création du Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet : www.eduscol.education.fr

1 - LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

1.1 - CHOIX DU LIEU

Les périodes de formation en milieu professionnel s'effectuent :

- dans les établissements de santé, publics ou privés dont les établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation... ;
- dans les structures médicosociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées ;
- dans les services de soins ou d'aide à domicile ;
- dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance ;
- en école élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.

Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser. Pendant ces périodes, **le candidat doit réaliser des activités correspondant à la finalité du diplôme.**

Huit semaines au moins doivent se dérouler auprès d'adultes non autonomes.

NB : Il appartient au seul candidat de gérer ses périodes ou son expérience en milieu professionnel : recherche des lieux, relations avec les responsables (accueil, signature de conventions, attestation d'assurance personnelle...). Le service des examens du Rectorat est juridiquement incompétent dans ce domaine et n'assurera aucune intervention en cas de difficulté.

1.2 - DUREE

Elle varie selon le statut du candidat et/ou la durée de formation. La durée totale peut être modifiée par une procédure de positionnement qui permet à un candidat de bénéficier par décision du recteur, en fonction de ses diplômes, de ses études, de son expérience professionnelle, d'une réduction ou d'un allongement de la durée de formation et des périodes de formation en milieu professionnel.

1.2.1 Candidat scolaire dans un établissement privé hors contrat ou relevant de l'enseignement à distance :

La durée de la formation en milieu professionnel est de 20 semaines réparties sur les trois années de formation. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans, la durée est ramenée à 14 semaines.

Pour les candidats positionnés par décision du recteur, la durée minimale de la formation en milieu professionnel est de 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire.

1.2.2. Candidat relevant de la voie de l'apprentissage :

La durée de la formation en milieu professionnel est **égale à celle du contrat d'apprentissage.**

Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation, l'article R-6223-10 du Code du travail sera mis en application.

1.2.3. Candidat relevant de la formation professionnelle continue (hors GRETA) :

Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion :

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter un certificat attestant qu'il a suivi la durée de la formation en milieu professionnel requise pour se présenter à l'examen, à savoir 22 semaines. A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur ; elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

Pour les candidats positionnés par décision du recteur, la durée minimale de la formation en milieu professionnel est de 10 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en milieu professionnel obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs. Dans ce cas, la structure atteste que la formation s'est effectuée dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier.

Candidat en situation de perfectionnement :

Les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un ou plusieurs certificats de travail. Ces certificats de travail attestent que l'intéressé a effectué des activités visées par le référentiel de compétences dans un ou plusieurs secteurs d'activités du baccalauréat en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

1.2.4. Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle :

Le candidat doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat pour lequel il s'inscrit.

Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.

Epreuve E2

Conception d'action(s) d'éducation à la santé

Ecrit - 4 h - coef. 4

A partir d'un contexte professionnel donné et d'un dossier technique, le candidat doit :

- identifier des besoins sur des aspects simples de santé à partir de données et/ou concevoir ou proposer un outil de recueil de besoins ;
- argumenter le choix d'une thématique d'action d'éducation à la santé en adéquation avec les besoins repérés et le public concerné ;
- proposer une ou des actions à mettre en place ;
- concevoir une action (objectifs, modalités, lieu, partenariats...) ;
- justifier le choix d'un support ou concevoir une maquette de support pour l'action retenue ;
- proposer la ou les techniques d'animation retenue(s) pour la réalisation de l'action ;
- analyser un bilan de l'action menée ou rédiger un bilan à partir d'éléments fournis et proposer des mesures correctives le cas échéant.

Le sujet comporte également des questions de savoirs associés en lien avec le contexte professionnel donné et la thématique de l'action d'éducation à la santé. Les limites de connaissances sont celles du référentiel.

Le dossier technique, de 20 pages maximum, peut comporter des documents variés : données épidémiologiques, informations sur les publics identifiés, résultats d'enquêtes, supports d'animation, bilan d'actions ou autres supports sur lesquels le candidat pourra prendre appui.

Sous-épreuve E31

Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée

Oral - 45 min - coef. 4

L'évaluation prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat au cours d'une période d'activité professionnelle ou une période de formation en milieu professionnel correspondant à la finalité de l'épreuve dans des services ou structures suivants :

- établissements de santé, structures médicosociales, école élémentaire auprès d'enfant(s) en situation de handicap, structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap ;
- services de soins ou d'aide à domicile.

Le dossier (10 à 15 pages, annexes non comprises), rédigé à l'aide d'un traitement de texte, présente :

- le contexte professionnel ;
- la personne concernée par le projet individualisé, le projet de vie dans le respect de la confidentialité ;
- l'analyse de ses besoins, de ses attentes ;
- les objectifs du projet individualisé ou projet de vie proposé ;
- au maximum, deux actions/activités retenues et mises en œuvre par le candidat et leur justification dans le cadre de ce projet ;
- l'évaluation des actions/activités mises en œuvre.

Le dossier est obligatoirement accompagné d'un document attestant une activité professionnelle ou la durée de PFMP requise pour l'épreuve, ainsi que d'une fiche d'appréciation renseignée par le responsable de la structure.

L'épreuve s'organise en deux temps :

- la présentation du dossier par le candidat, à l'aide d'un support numérique (15 min maximum) ;
- un entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 min). Au cours de cet entretien, le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés relatifs au bloc 1, en lien avec le dossier et la présentation.

Le dossier produit par le candidat devra être transmis au centre où se déroulera l'épreuve à une date fixée par la division des examens et concours. **La date vous sera communiquée ultérieurement.**

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un double complet de son dossier (y compris le double des justificatifs de PFMP ou d'expérience professionnelle).

En l'absence du dossier et des documents exigés ou en cas de retard lors de leur remise, le candidat ne peut être interrogé et la note 0 sera attribuée à cette sous-épreuve.

Sous-épreuve E32
Soins d'hygiène, de confort et de sécurité
Ecrit et pratique – 2 h – coef. 4

La sous-épreuve s'appuie sur un sujet constitué d'un dossier introduit par un contexte professionnel et une situation professionnelle. Ce dossier présente les problématiques de la personne prise en soins et comprend un extrait du dossier patient.

La sous-épreuve se décompose en deux parties successives :

Première partie écrite (une heure) :

Le candidat doit :

- présenter le raisonnement clinique qu'il a mené ;
- proposer et justifier deux activités découlant de ce raisonnement clinique ;
- répondre à un questionnaire sur les savoirs associés suivants, en lien avec la situation : Nutrition-Alimentation, Sciences médicosociales, Biologie - Physiopathologie.

Deuxième partie pratique (une heure) :

Le candidat doit, en lien avec le raisonnement clinique précédent :

- réaliser un soin d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte non autonome ;
- réaliser un bionettoyage.

La situation professionnelle peut comprendre une situation d'urgence et inclut au moins deux des activités suivantes :

- l'accompagnement à la mobilité ;
- la mesure et la transcription d'un paramètre vital ;
- le service d'une collation ou d'un repas ;
- l'aide à la prise d'un repas.

Sous-épreuve E33
Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle
Oral – durée 2h – coef. 4

A partir d'une situation professionnelle du secteur sanitaire ou médicosocial et d'un dossier documentaire, précisant le contexte professionnel (caractéristiques des membres de l'équipe pluriprofessionnelle, activités à réaliser, ...), le candidat doit réaliser les activités demandées en lien avec les compétences à évaluer et préparer son exposé. Il dispose d'un poste informatique.

La sous-épreuve se décompose en trois parties successives :

- préparation : 1 h 30
- présentation : 10 min
- entretien : 20 min

Le sujet devra obligatoirement comprendre une fiche d'évènement indésirable et un document à renseigner pour planifier et organiser des activités, des postes de travail.

Annexe 1: candidat effectuant des périodes de formation en milieu professionnel

Ministère de l'Education Nationale Académie de Corse	Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne <i>(Attestation exigée pour le passage de la sous-épreuve E31)</i>	Session
---	---	---------------

Nom : Épouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

ATTESTATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure (Cocher la case et préciser la structure ou le service)	Semaines à temps plein 3 semaines minimum	Nom et signature du tuteur ou du responsable de l'établissement
	<input type="checkbox"/> Établissements de santé : <input type="checkbox"/> Structures médicosociales : <input type="checkbox"/> École élémentaire auprès d'enfant(s) en situation de handicap : <input type="checkbox"/> Structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap : <input type="checkbox"/> Services de soins ou d'aide à domicile :	du : au : total en jour : total en semaines :	

APPRECIATION DU TUTEUR OU DU RESPONSABLE (comportement, intégration, prise d'initiative, discrétion ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cadre réservé au contrôle de conformité

Attestation conforme au règlement d'examen

Attestation non conforme au règlement d'examen

A, le

Nom et signature du responsable du centre de formation

Annexe 1bis : candidat justifiant d'une expérience professionnelle

Ministère de l'Education Nationale Académie de Corse	Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (Attestation exigée pour le passage de la sous-épreuve E31)	Session
---	--	---------------

Nom : Epouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

ATTESTATION D'EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)

Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure (Cocher la case et préciser la structure ou le service)	Semaines à temps plein 3 semaines minimum	Nom et signature du responsable de l'établissement
	<input type="checkbox"/> Établissements de santé : <input type="checkbox"/> Structures médicosociales : <input type="checkbox"/> École élémentaire auprès d'enfant(s) en situation de handicap : <input type="checkbox"/> Structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap : <input type="checkbox"/> Services de soins ou d'aide à domicile :	du : au :..... total en jour :: total en semaines :	

<p style="text-align: center; margin: 0;">Cadre réservé au contrôle de conformité</p> <input type="checkbox"/> Attestation conforme au règlement d'examen <input type="checkbox"/> Attestation non conforme au règlement d'examen

A, le

Nom et signature du responsable du centre de formation